



Assemblée générale

Distr. générale
16 février 2022

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Quarante-neuvième session

28 février–1^{er} avril 2022

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par Agence pour les droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[6 février 2022]

* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement. Les vues qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies ou de ses représentants.



Faute de stratégie opérationnelle régionale, il existe toujours des villages privés d'équipements médicaux essentiels

Selon des témoignages recueillis sur place en coopérations avec l'Organisation Togolaise dénommée Sourire et Vie Afrique (SOV-Afrique), nous nous sommes informés de la situation tragique d'un peuple qui meurt du manque des premiers soins et de matériel médicale. Il s'agit là d'un exemple apparent qui nous dit beaucoup de chose sur les réalités des droits de l'homme dans certaines régions d'Afrique notamment des villages qui ont une situation regrettable pour leur santé, il manque des services médicaux.

Parmi ces exemple, il faut souligner le cas de Yadé un village situé à 235 km au nord de Lomé, peuplé d'environ 300 habitants, il fait partie de l'un des villages enclavé du canton d'otadi. Ne disposant pas d'un centre de santé, la population de Yadé est obligée de se déplacer sur des dizaines de kilomètres pour des soins de santé au CMS de Djidokpo situé à des kilomètres de leur village. En raison de la distance, la plupart des villageois ont du mal à se rendre au centre de santé pour se faire soigner en cas de maladie, de blessure et d'accouchement ainsi que les premiers soins en cas d'accident, ce qui engendre régulièrement des décès.

IL faudrait augmenter le partage d'équipements matériels afin de répondre à une forte hausse de la demande internationale notamment dans les régions vulnérables telles que des villages en Afrique. Cela permettrait également de renforcer la résilience de ces régions face à des pandémies telle que celle du covid-19.

Malgré qu'il y ait des ONG et organisations internationale qui s'occupent de nécessités médicales, il existe toujours des régions ignorées ou des peuples qui n'ont pas de soins à cause des raisons politiques et géographiques. Nous espérons le lancement d'un plan exhaustif qui comprend un programme d'assistance technique visant à aider les groupes locaux à améliorer le processus d'acquisition d'équipement médicaux ainsi que la gestion financière et la planification de leurs activités. Sans aucun doute en même temps que l'offres des matériaux médicaux, le lancement d'une stratégie opérationnelle régionale soutenu par la communauté internationale est nécessaire.
